

Importations en provenance de pays tiers et enregistrement TRACES, comment se mettre en conformité ?

Le marché BIO mondial est très réglementé. Il n'existe actuellement aucun règlement bio commun à l'ensemble de la planète. Il s'agit donc des réglementations BIO nationales qui régissent les règles de production, d'importation et d'exportation de produits BIO dans leur pays.

En Union-Européenne (UE), la réglementation 2018/848 fixe des règles précises pour l'importation de produits BIO, en provenance de pays tiers (hors UE) vers l'UE. Certains pays ont signé des accords commerciaux avec l'UE pour faciliter le commerce des produits BIO. Pour les autres pays, une certification de l'exportateur selon la réglementation BIO UE sera nécessaire. Il est également obligatoire d'édition un Certificate Of Inspection (COI) via le logiciel TRACES pour chaque import de produits BIO en UE.

Il est donc primordial de bien connaître les règles d'importation de produits BIO lorsque l'on souhaite importer un produit en Union Européenne.

La formation proposée vous permettra de comprendre les principales règles d'importation qui s'appliquent en fonction du pays d'origine, ainsi que de connaître les étapes nécessaires avant l'émission d'un COI (signalement à l'OC, enregistrement sous TRACES, édition du COI, validation, etc.).

Formation

<p>4h (2 jours)</p> <p>Durée : 4h + activités à distance</p> <p>Sessions : Lundi 9 octobre 2023 de 10h à 12h30 puis mardi 10 octobre 2023 de 10h à 11h30</p> <p><i>Tarif : une réduction de 50% est appliquée sur le prix de la formation dès le second participant issu de la même société.</i></p> <hr/> <p>450 €HT</p>	<p>Pour qui ?</p> <p>Cette formation s'adresse aux responsables qualité, fabricants, distributeurs, importateurs, responsable achats.</p>	<p>Quelle pédagogie ?</p> <p>Échanges Quiz Études de cas</p>	<p>Les pré-requis</p> <p>Cette formation nécessite d'avoir des connaissances de base sur la filière agroalimentaire et sur les règles de base de la production biologique.</p>
---	--	---	---

OBJECTIFS

- Enumérer les différentes voies d'importation de produits biologiques
- Appliquer les modalités d'importation de produits biologiques en fonction de différents pays et types de produits

- Identifier les enjeux liés au système d'enregistrement TRACES pour l'ensemble des acteurs inclus dans le processus d'importation.
- Établir et compléter un Certificate of Inspection via TRACES

Activités à distance en amont (20 minutes) : un e-learning offert sur l'importation de produits bio en U.E

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Chiffres clés
- Contexte réglementaire
- Champ d'application
- Obligation de contrôle

IMPORTATIONS : PRINCIPES GENERAUX

- Définitions
- Voies d'importation
- Modalités de contrôle d'un importateur

MODALITES D'IMPORTATION BIO APPLICABLES AU 1er JANVIER 2022

- Pays tiers équivalents
- Organismes certificateurs équivalents
- Cas particuliers
- Cas pratiques

NOUVELLES MODALITES D'IMPORTATIONS A VENIR

- Fin des organismes certificateurs équivalents – transition vers la conformité au R(UE) 2018/848
- Accords commerciaux en cours de négociation

ETIQUETAGE

- Référence à l'OC
- Logos AB et Eurofeuille
- Mentions obligatoires
- Non-conformités récurrentes lors de l'audit BIO

IMPORTATIONS ET SYSTÈME DE CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

- Contexte réglementaire

LES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE SYSTÈME TRACES

- Circuit de validation des profils
- Obligations pour l'importateur, le 1er destinataire, l'organisme certificateur

LE CERTIFICATE OF INSPECTION (COI)

- Modèle de COI
- Nouveautés 2022 dans le COI
- Démonstration d'utilisation TRACES

PROCESSUS D'IMPORTATION

- Schéma type
- Postes de contrôles frontaliers